



HERBIGNAC

# 22<sup>ème</sup> Marché de Potiers

## 20 et 21 mai 2023

### Château de Ranrouët – Herbignac (44)

#### Règlement et caractéristiques du marché



# Règlement et caractéristiques du marché

## 1/ Généralités

Le marché de potiers d'Herbignac est organisé annuellement. Il accueille une cinquantaine de potiers de toute la France le samedi et le dimanche de l'Ascension. Le marché se déroule au pied du château de Ranrouët (XII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles).

L'accès à la manifestation est libre et gratuit et est ouvert au public de 10h à 19h.

Le marché est organisé par la Ville d'Herbignac, appuyée par le service Musée et Patrimoine de Cap Atlantique (équipe du château de Ranrouët).

Environ 6 000 visiteurs sont attendus pendant la durée de la manifestation.

Le droit de place est voté annuellement par délibération municipale.

## 2/ Conditions de participation

Le marché de potiers d'Herbignac est ouvert aux céramistes professionnels, français ou étrangers, exerçant cette activité à titre principal.

Toute demande de participation doit s'accompagner d'un justificatif de statut professionnel.

Ne sont pas admis les industriels, semi-industriels, revendeurs, soldes, braderies. L'exposant est obligatoirement le concepteur et réalisateur des pièces présentées.

L'exposant est responsable de son stand et de son statut professionnel. Il devra fournir une attestation de responsabilité civile valide le jour de l'envoi de sa candidature.

Ce marché est une exposition-vente en extérieur. L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable des dégâts causés par la météo.

Le droit de place est de 90 €.

Il comprend un emplacement de 4 m linéaires sur 2,5 m de profondeur et un passage de 0.50 m.

Le chèque doit être libellé à l'ordre du « Trésor Public ». Il est à adresser uniquement en cas de candidature retenue.

Les chèques seront encaissés 3 semaines avant la manifestation et ne seront pas restitués en cas de désistement à partir de cette échéance.

## 3/ Sélection

Important: Le marché ayant été annulé en 2020, 2021 et 2022, la sélection ne prendra pas en compte les dossiers retenus pour le marché 2020.

Les membres organisateurs (Ville d'Herbignac, élus, agents...), professionnels du domaine (Chambre des Métiers d'Art, potiers...) décident de la sélection. L'organisateur se réserve le droit de privilégier des dossiers afin de maintenir la diversité technique et de production présentée au public.

Principe : avoir une diversité des techniques et des productions sur le marché.

Seront valorisés la créativité, l'évolution artistique des céramistes et la maîtrise technique.

Le nombre d'exposants est volontairement limité à 50 afin de permettre à chaque potier de réaliser des ventes suffisantes.

Les potiers ayant annulé leur participation ne peuvent prétendre reporter leur droit d'exposer l'année suivante.

## 4/ Stands et implantation

1. Il ne sera procédé à aucun remaniement de l'implantation le jour du marché.
2. L'organisation ne fournit pas de matériel d'exposition ni de rallonges électriques
3. **Le lieu n'est pas clos mais un gardiennage est assuré la nuit du vendredi et du samedi.**
4. **IMPORTANT** : Chaque emplacement mesure 4 mètres de façade et 2,5 mètres de profondeur plus 0,50m de circulation en fond et sur chaque côté du stand. Toute autre dimension de stand doit être mentionnée sur la fiche d'inscription.

## 5/ Jeu - Concours

### - *Concours-création (Prix du jury et Prix du public)*

Chaque potier peut participer au concours.

Critères : création originale et qualité de la réalisation selon un thème défini.

Le thème du concours sera indiqué aux candidats sélectionnés.

La pièce remise en début de marché est exposée pendant les 2 jours et récupérée par le potier en fin de marché. Un jury remettra un prix aux 3 gagnants.

### - *Jeu-tombola pour le public*

Durant le marché, le public peut participer à un jeu-concours. Chaque potier remettra à son arrivée un lot de son choix, représentatif de sa production avec sa carte (son nom ou le nom de son atelier).

## 6/ Communication

L'organisation s'engage à promouvoir la manifestation par les moyens suivants :

1000 affiches, 10 à 20 000 dépliant, sites Internet de la Ville et divers, page Facebook, presse quotidienne régionale et magazines, annonces radios, calendrier du collectif national des céramistes, agenda de la Revue de la Céramique et du Verre...

Sur place : Banderoles, panneaux, fléchage annoncent l'évènement.

## 7/ Autorisation d'utilisation des photos

La sélection se fait sur photos, il est donc important de nous fournir des documents de qualité (HD).

Tout céramiste postulant remplit l'autorisation d'utiliser sans contrepartie, les photos jointes à la fiche de candidature pour les besoins promotionnels de la manifestation (tous supports de communication : affiches, dépliant, site internet, réseaux sociaux, site internet, web...).

## 8/ Utilisation des Données personnelles

Les informations recueillies sur le formulaire « fiche de candidature » sont enregistrées dans un fichier informatisé par la mairie d'Herbignac pour établir une base de données de potiers. La base légale du traitement est l'exécution d'un contrat concernant l'organisation et promotion de la manifestation « Marché des Potiers d'Herbignac ».

Nous actualisons régulièrement les données.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter [dpo.herbignac@cap-atlantique.fr](mailto:dpo.herbignac@cap-atlantique.fr).

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

## **Informations pratiques**

Les repas sont à la charge des exposants (restauration possible sur place, crêpes, galettes, sandwiches chauds et froids... le midi.) **Les potiers qui le souhaitent peuvent manger sur place le samedi soir. (prévoir repas. Un barnum, des tables et bancs sont à disposition sur le site.)**

Un ticket sera remis à l'arrivée des potiers pour le café-croissant le samedi matin.

L'apéro sera offert par la Ville d'Herbignac de 19h à 20h samedi.

### **OUVERTURE AU PUBLIC**

Le Marché des Potiers est ouvert au public le samedi et dimanche, de 10h à 19h.  
L'inauguration a lieu le samedi midi.

### **HEURE D'ARRIVEE ET INSTALLATION**

Arrivée entre 6h30 et 8h maximum le samedi. Pour une arrivée le vendredi, nous contacter.  
Tous les véhicules doivent **impérativement** avoir quitté le site à 9h00. Un parking est prévu à quelques mètres des emplacements (possibilité de stationner un camion/camping car pour le week-end).

#### **Contacts**

Claire Duval / Pascale Chevalier / François du Châtelier

#### **Courrier**

Mairie d'Herbignac—Marché de Potiers  
1 avenue de la Monneraye  
44410 Herbignac

Tél 02 40 88 96 17

#### **Mails**

[mdpherbignac@gmail.com](mailto:mdpherbignac@gmail.com)

Page Facebook : [marché de potiers Herbignac](#)